



SBK  
ASI

**Sektion Bern**, Monbijoustrasse 30, 3011 Bern, Tel. 031 380 54 64, FAX 031 380 54 74  
verband@sbk-be.ch

## **Procès-verbal**

de l'Assemblée générale ordinaire de la section de Berne de l'ASI  
du 23 mars 2011

au Tagungszentrum Blumenberg Berne

---

Durée: 17.00 à 19.00 heures

Présidence: Dr. Barbara Dätwyler, Présidente de la section de Berne de l'ASI

Présents: 52 membres avec droit de vote

---

## **Points à l'ordre du jour**

### **Constatation du pouvoir de décision**

#### **Affaires statutaires**

- 1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale du 24 mars 2010**  
*Le Comité recommande l'approbation du procès-verbal*
- 2. Approbation du rapport annuel 2010**  
*Le Comité recommande l'approbation du rapport annuel*
- 3. Rapport de l'organe de contrôle sur les comptes annuels 2010**
- 4. Approbation des comptes annuels 2010**  
*L'organe de contrôle recommande l'approbation des comptes*
- 5. Décharge au Comité et aux collaboratrices responsables du secrétariat**
- 6. Approbation du budget 2011 et du plan financier 2012**  
*Le Comité recommande l'approbation du budget et du plan financier*
- 7. Elections**
  - 7.1. Election des deux membres supplémentaires au Comité
  - 7.2. Election de délégués supplémentaires
  - 7.3. Election de l'organe de contrôle
- 8. Eventuellement: Motions à l'Assemblée des délégués de l'ASI**

#### **Informations**

- 9. Points principaux/accents pour l'année 2011**
- 10. Etat des discussions sur l'adhésion à l'OrTra Santé Berne**
- 11. Les nouveaux statuts de l'ASI Suisse**
- 12. Echange d'opinions sur l'ouverture de la section de Berne à d'autres professions soignantes**
- 13. Divers**

**Avant-programme:** Christoph Schwyzer lit quelques extraits de son livre „und heim“.

---

## **Ouverture et bienvenue**

La Présidente souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes à l'Assemblée générale 2011 et en explique le déroulement.

Cette année, l'ordre du jour est divisé en deux parties: tout d'abord les affaires statutaires, puis quelques points avec des informations et des discussions.

L'Assemblée générale est apte à prendre des décisions.

L'ordre du jour de l'Assemblée générale a été envoyé dans les délais requis.

Il n'y a pas eu, de la part des membres, de motion, de candidature ou de proposition de modification.

Mme Tamara Bütikofer se tient à la disposition des francophones pour une éventuelle traduction.

52 membres avec droit de vote sont présents.

Selon les statuts, la présidente, la vice-présidente et les membres du Comité de la section ainsi que les membres actifs employés dans la section, n'ont pas le droit de vote à l'Assemblée générale.

Les affaires seront votées à main levée, sauf si 10 membres demandent le scrutin secret.

Les statuts précisent que les élections se font au scrutin secret. L'Assemblée peut cependant en décider autrement et procéder aux élections à main levée.

Les participants à l'Assemblée de ce jour sont d'accord de procéder au vote à main levée.

Les voix ne seront comptées que s'il est évident que la majorité n'est pas obtenue.

Les scrutatrices de cette année sont:

Cheffe scrutatrice: Helen Fuchser

Scrutatrices: Sylvia Bösiger Erika Krucker  
Gabriele Butscher Nicole Kuypers  
Karine Zech

Il n'y a pas d'objection de la part des personnes présentes.

## **1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale du 24 mars 2010**

Un majorité de membres avec droit de vote approuve le procès-verbal de l'Assemblée générale 2010. La présidente remercie Karin Petersen qui l'a rédigé.

## **2. Approbation du rapport annuel 2010**

Le rapport annuel 2010 a été publié (en allemand) dans le numéro de janvier 2011 de „Schrittmacherin“. Il est approuvé à une nette majorité.

La présidente remercie tous ceux qui ont contribué au succès de cette année.

## **3. Approbation du rapport des vérificateurs 2010**

Karl Würmli commente brièvement la clôture de l'exercice, remercie la comptable Theresa Bonanomi ainsi que la commission des finances au Comité pour le bon travail effectué et recommande à l'Assemblée d'approuver les comptes annuels.

Le rapport des vérificateurs 2010 est approuvé à l'unanimité.

## **4. Approbation des comptes annuels 2010**

Lucia Schenk, vice-présidente, est heureuse de pouvoir présenter les bons résultats de l'exercice. Les comptes annuels de la section de Berne de l'ASI ont été tenus de manière irréprochable et la situation financière est saine.

Commentaire sur le bilan:

- Au poste des Liquidités, on est frappé par le montant élevé du compte postal (CHF 401 112.-). En effet, pour le moment, les possibilités de placement ne sont ni sûres, ni rentables.
- Le poste Débiteurs (CHF 222 990.-) est constitué essentiellement par des paiements qui n'ont pas encore été effectués par le canton.
- La diminution de l'Actif immobilisé (environ CHF 50 000.- pour les titres) fait le contrepoids pour le montant provisoirement élevé du compte postal et a son origine dans le remboursement d'une obligation.
- Du côté du Passif, on note des provisions pour les fluctuations (Schwankungsreserve) de CHF 100 000.-. Le bon travail effectué par l'ASI Berne en 2010 a permis cette mise en réserve pour des actions imprévues. On dispose ainsi de plus de liberté d'action lorsque l'environnement politique le rend nécessaire.
- Le résultat final est positif; la somme du bilan est de CHF 1 030 323.-. L'excédent de recettes pour l'année, CHF 31 259.-, a pu être versé au compte des Fonds propres (CHF 644 331.-).

#### Commentaire sur le compte des résultats:

- Dans l'ensemble, les recettes ont été plus élevées et les dépenses plus faibles que l'année précédente.
- Les cotisations des membres ont diminué d'environ CHF 6 000.-. Des nouvelles mesures ont déjà été prises pour corriger cette baisse. La section de Berne de l'ASI reste la section qui compte le plus grand nombre de membres.
- Les recettes du bureau de placement ont été bonnes; elles se composent des recettes provenant du pool d'infirmières et infirmiers engagés pour des emplois temporaires (Pflegegelder) ainsi que des taxes perçues pour le placement de personnel fixe.
- Pour le domaine de la formation, on note la nette augmentation des recettes pour les frais d'inscription aux cours et aux séminaires (plus CHF 130 000.- par rapport à l'année précédente). Les subventions ont été supprimées. Par contre, les contributions versées par le canton pour les cours de réinsertion professionnelle ont un effet positif. Le domaine Formation a très bien travaillé.
- Dans l'ensemble, la section de Berne de l'ASI enregistre des recettes de CHF 2 061 000.-, une augmentation de CHF 59 000.- par rapport à l'année précédente. Ce résultat pourrait cependant être un résultat maximum.
- Les dépenses pour les prestations fournies à des tiers (aux responsables des cours et aux collaboratrices du pool de collaboratrices) ont été inférieures d'environ CHF 55 000.- aux dépenses de l'année précédente.
- La plus grande partie des dépenses incombe aux frais de personnel du secrétariat. Des économies de 10% pourraient être réalisées grâce à une meilleure organisation et à des structures plus simples, mais sans réduction des salaires ou autres restrictions à supporter par les collaboratrices.

#### Résumé:

- En 2010, l'ASI BE s'est financée en grande partie grâce aux trois domaines suivants:
  - recettes provenant des emplois temporaires (Pflegegelder) et taxes de placement
  - frais d'inscription aux cours et séminaires
  - cotisations des membres
- L'ASI utilise cet argent pour :
  - le personnel: collaboratrices du secrétariat, Comité, délégués, mandats
  - collaboratrices externes (responsables des cours) et collaboratrices du pool du bureau de placement
- L'ASI Berne dispose de fonds propres pour un montant de CHF 644 000.

La présidente remercie Lucia Schenk de ses explications.

C'est sans opposition que les comptes annuels 2010 sont approuvés.

## **5. Décharge au Comité et aux collaboratrices responsables du secrétariat**

A l'unanimité, les personnes présentes donnent décharge au Comité.

## **6. Approbation du budget 2011 et du plan financier 2012**

Lucia Schenk commente le budget.

C'est avec beaucoup de prudence que l'on a établi le budget 2011 et le plan financier 2012, tout particulièrement au niveau des dépenses pour les prestations fournies à des tiers. Pour les autres dépenses d'exploitation, il vaut la peine de mentionner que l'on investira en 2011 dans une présentation plus professionnelle de la section vers l'extérieur afin de la faire mieux connaître. Ceci implique aussi un remaniement du site Internet. Pour les autres dépenses, on ne prévoit pas de gros changements par rapport aux années précédentes.

Barbara Dätwyler ajoute que, en prévision de périodes plus difficiles, des provisions pour les fluctuations (Schwankungsreserve) ont été faites afin de pouvoir faire face à des tâches et projets supplémentaires non planifiés.

L'Assemblée générale approuve à l'unanimité le budget 2011 et le plan financier 2012.

## **7. Elections**

Les personnes suivantes remettent leur mandat:

Ruth Haldimann, membre du Comité

Susanna Eberhard, déléguée

Bruno Lüscher, délégué

Maaïke Gafner, déléguée

Rita Gut, déléguée

Nadine Vögeli, déléguée

C'est la raison pour laquelle l'assemblée de cette année doit élire deux membres au Comité ainsi que plusieurs nouveaux délégués. Comme chaque année, l'Assemblée générale élit également l'organe de contrôle.

Cinq délégués seulement se présentent à l'élection et non pas six comme indiqué dans la documentation. Giuseppina Cirasolo a retiré sa candidature peu avant l'assemblée pour des raisons de formation.

Les membres du Comité et les délégués sont élus pour une période de quatre ans, l'organe de révision pour une année.

### **7.1. Election de deux membres supplémentaires au Comité**

Les statuts prévoient de 5 à 9 membres. Suite à des défections durant l'exercice, les membres restants du Comité, Comité relativement peu nombreux mais qui fonctionne bien, ont dû assumer une trop grosse charge de travail. Pour cette raison et aussi en prévision de départs déjà annoncés à l'issue de ce mandat, il a été jugé utile que le Comité reçoive quelques renforts.

Deux personnes sont candidates à cette élection:

- Christoph Höfler
- Daniel Koertjé.

Les deux candidats se présentent rapidement.

C'est à l'unanimité que l'Assemblée générale élit Christoph Höfler et Daniel Koertjé au Comité.

### **7.2. Election de deux délégués supplémentaires**

Cinq candidates se présentent à l'élection:

- Anita Baumgartner
- Sarah Gehri
- Irene Hofer
- Andrea Michel
- Cornelia Zwahlen

Le comité recommande l'élection des personnes proposées. Elles seront élues in corpore.

L'Assemblée générale élit à l'unanimité les candidates mentionnées en tant que déléguées.

### **7.3. Election de l'organe de contrôle**

Le comité recommande de réélire l'organe de contrôle GSW Treuhand AG, Soleure, représenté par Karl Würmli, ici présent, en tant que chef de mandat.

C'est à l'unanimité que l'Assemblée générale élit l'organe de contrôle.

## **8. Motions à l'Assemblée des délégués de l'ASI**

Il n'y a pas de motion.

---

La partie statutaire est terminée. Barbara Dätwyler passe à la partie consacrée aux informations.

## **9. Points principaux/accents pour l'année 2011**

Sabine Weber, cheffe du domaine Consultation juridique et Politique de partenariat social, commente les principaux points et accents pour l'année en cours.

Principaux accents pour l'ASI en général:

- pétition DRG
- document de positionnement Soins infirmiers - Perspectives 2020
- mise en application des objectifs de l'association au niveau cantonal, par ex. au Conseil pour la formation professionnelle, dans la Commission des soins hospitaliers, dans des organismes de formation et en collaboration avec d'autres associations telles que angestellte bern, SSP, ASMAC, Cura Humanis
- offre de prestations payantes et gratuites pour les membres.

Principaux accents pour la section de Berne de l'ASI:

- défis au niveau de la politique de partenariat social, par ex. le nouveau régime de financement des soins au 1.1.11 pour le secteur des soins de longue durée et celui de l'aide et des soins à domicile, le nouveau financement des hôpitaux au 1.1.12 (introduction des DRG), le soutien à l'initiative salariale pour le personnel du canton
- CCT Aide et soins à domicile (négociations en cours)
- CCT Soins de longue durée (mise en chantier cette année)
- compétitivité des domaines commerciaux de la section (formation et bureau de placement)
- plus grande visibilité et meilleure présentation professionnelle de l'ASI Berne.

## **10. Etat des discussions sur l'adhésion à l'OrTra Santé Berne**

Le Comité a reçu de l'Assemblée générale de l'année dernière le mandat de continuer à étudier la possibilité d'une adhésion à l'OrTra Santé Berne et surtout d'en discuter à l'occasion d'une manifestation pour les membres. Cette manifestation, organisée en automne 2010, a réuni moins de 10 membres.

Une question a été posée au comité de l'OrTra Santé : est-ce les associations de personnel doivent renoncer à leur position personnelle en faveur des décisions collectives de l'OrTra. Il y a une année, cette question a pesé lourd dans la décision de refuser d'adhésion.

La réponse a été que, certes, il était possible pour une association de défendre sa position personnelle, mais que ceci n'était pas très bien vu. Une condition avec laquelle l'association professionnelle des soignants, en tant que minorité à l'OrTra, ne peut pas entrer en matière.



Etat actuel des choses:

- L'OrTra et la section de Berne de l'ASI sont représentées ensemble dans différents organismes – sous cette forme, la collaboration est bonne.
- L'OrTra, aussi bien dans le canton de Berne qu'au niveau suisse, essaie de renforcer encore plus sa position de défenseur des employeurs. Pour cette raison, le Comité de l'OrTra a émis une recommandation de ne pas demander l'adhésion.
- Au niveau national une adhésion à l'OrTra n'est pas sans poser de problèmes. Ainsi que nous l'avons déjà dit l'année dernière, la politique de formation de l'ASI Suisse constitue pour la section de Berne une de ses bases de décision.

Elsbeth Wandeler, secrétaire générale de l'ASI Suisse et membre depuis 2009 du Comité de l'OrTra Santé Suisse dans le cadre de la représentation de la Fédération suisse des associations professionnelles du domaine de la santé FSAS, présente la composition et l'évolution de l'OrTra Santé Suisse. Elle explique la position de l'ASI Suisse dans cette organisation et donne des informations sur l'état des discussions sur une adhésion de l'ASI au niveau suisse.

Malgré des discussions intensives pour résoudre le problème du déséquilibre entre la représentation des employés et celle des employeurs, aucune solution satisfaisante n'a pu être trouvée jusqu'à aujourd'hui. Alors que les possibilités d'exercer une influence sont très limitées, la somme à dépenser pour être membre est considérable.

La situation actuelle est très difficile. La question de savoir si la FSAS doit rester membre de l'OrTra Santé Suisse dépend de l'évolution de la réforme des structures qui est en cours. Une décision devra être prise pour l'Assemblée générale de l'OrTra Santé Suisse en juin 2011.

Elsbeth Wandeler souligne qu'elle a des réserves quant à une adhésion de la section de Berne à l'OrTra cantonale.

Barbara Dätwyler conclut en disant que la section de Berne de l'ASI ne demandera pas, cette année, de devenir membre de l'OrTra Santé Berne. Mais les contacts seront maintenus. Les membres seront tenus au courant de la suite des événements.

## **11. Les nouveaux statuts de l'ASI Suisse**

Les nouveaux statuts de l'ASI Suisse entreront en vigueur lors de l'Assemblée des délégués 2011. Elsbeth Wandeler présente les principales modifications:

- L'Assemblée des délégués est désormais l'organe suprême.
- La Conférence des présidentes dispose à l'avenir de compétences pour prendre des décisions en ce qui concerne les tâches, le budget, la planification financière et les objectifs de l'association ainsi que pour les affaires concernant directement les sections et les associations spécialisées.

- Le Comité central ne sera désormais constitué que 7 à 9 membres. Les représentants ne seront plus élus en fonction des régions mais selon le domaine de compétence tout en garantissant une représentation appropriée des cultures linguistiques. Une procédure de candidature ouverte remplacera l'élection des membres du Comité central par les assemblées générales des sections. (inscription et description du profil figurent sur le site Internet de l'ASI Suisse, [www.sbk-asi.ch](http://www.sbk-asi.ch)). Le Comité central est l'organe de direction stratégique de l'association.
- Un premier pas vers une ouverture de l'ASI aux membres non-diplômés de la profession a été fait avec la possibilité de devenir membre associé. Les sections déterminent individuellement le rôle et les prestations.

Barbara Dätwyler ajoute encore que l'on est en train d'étudier la question de l'augmentation des jetons de présence pour les membres du Comité central. La section de Berne propose Manuela Kocher en tant que membre du Comité central.

## **12. Echange d'opinions sur l'ouverture de la section de Berne à d'autres professions soignantes**

Jusqu'à présent, les infirmières et infirmiers non diplômés ont eu la possibilité de devenir membres de l'association *pflgebern* fondée à cet effet. L'affiliation leur permet d'utiliser les offres de l'ASI Berne. La même alternative a été créée dans le canton de Zürich. Jusqu'à présent, cette solution a fait ses preuves. La collaboration entre la section de Berne et *pflgebern* fonctionne bien et il en va de même pour *pflgezürich*.

Etant donné qu'avec l'entrée en vigueur des nouveaux statuts de l'ASI Suisse l'admission de membres associés devient possible, la discussion de l'ouverture de la section de Berne redevient actuelle.

Les droits des membres associés sont limités à la section, c'est à dire qu'ils ont le droit de voter à l'Assemblée générale et qu'ils peuvent être élus dans des organes de la section mais pas dans des organes au niveau suisse.

Cet échange d'opinions porte sur la question de savoir si la section de Berne doit à l'avenir accepter des membres associés ou non. Il ne s'agit pas de décider de la dissolution de *pflgebern* et du transfert de ses membres en tant que membres associés de l'ASI Berne. Cette décision est du ressort de l'association *pflgebern* elle-même.

Barbara Dätwyler fait la lecture de l'article 17 des statuts de l'ASI Berne ainsi que de l'article 4 des statuts de *pflgebern*, ceci pour l'information des personnes présentes.

Hedi Rusnak, présidente de *pflgebern*, présente rapidement son association.

Le vote consultatif à l'issue de la discussion montre que la majorité des personnes présentes sont en faveur d'une ouverture de la section de Berne; une petite minorité y est opposée.

Les personnes présentes se prononcent en faveur d'une participation des membres à une manifestation consacrée à l'information et à la discussion au cas où la section de Berne se déciderait pour une ouverture.

## **13. Divers**

### **Remerciement**

Barbara Dätwyler prend congé des membres qui quittent le Comité ainsi que des délégués sortants et les remercie de leur engagement.

Elle remercie également Erika Keller, qui a représenté la section de Berne au Comité central durant l'exercice écoulé. Cette fonction est supprimée puisque le Comité central réduit ses effectifs.

En 2010, Ursula Jost, secrétaire générale, et Monika Oeggerli, cheffe du domaine Formation, ont quitté l'ASI Berne.

Au nom du Comité, elle remercie les collaboratrices du secrétariat pour leur travail. Elle remercie Karin Petersen et toutes les personnes qui l'ont aidée, y compris le personnel du Tagungszentrum Blumenberg, pour l'organisation de cette Assemblée générale.

### **Organisation de l'Assemblée générale**

C'est intentionnellement que l'Assemblée générale de cette année a été structurée autrement que les années précédentes et qu'elle est restée au niveau interne de l'association. C'est pour laisser davantage de place aux discussions internes que l'on a renoncé à inviter des personnalités de la politique. Les deux formes restent possibles pour les futures assemblées générales: un lieu de réunion intéressant du point de vue culturel et des invités ou alors une manifestation interne en un endroit agréable et fonctionnel. La première variante nécessite que tous les participants soient conscients des répercussions publiques d'une telle manifestation et que les thèmes et décisions soient abordés en conséquence.

Les participants débattent des avantages et inconvénients des deux variantes. La formule avec deux parties – une partie avec les affaires statutaires et une partie avec les informations et les discussions - reste appréciée. Mais de manière générale, les membres de la section, comme ceux du Comité, sont plutôt en faveur d'une assemblée générale dans un cadre solennel avec des invités. Barbara Dätwyler remercie les personnes présentes de s'être exprimées dans ce sens et affirme que le Comité a bien pris note de ces suggestions.

## **12 mai 2011**

Chaque année, le 12 mai, une action est organisée dans le cadre de la Journée internationale des infirmières. Cette année, une manifestation importante a été prévue entre 12 et 14 heures sur la Waisenhausplatz à Berne. Elle est organisée en collaboration avec la section de Zürich et la section Bâle-ville / Bâle-campagne. L'objectif est d'engager des discussions avec la population.

C'est là-dessus qu'est déclarée close l'Assemblée générale 2011 de la section de Berne de l'ASI.

La présidente

La rédactrice du procès-verbal

Dr. Barbara Dätwyler

Karin Petersen